

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 25/09/2024 - 142142 - 2012 D 04584 - 788 545 341 - 3A FLO

3A
DEVELOPPEMENT

SARL au capital de 1.000 €
1 rue de Turbigo
75001 PARIS

RCS PARIS 534 982 053

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

27 SEP. 2024

Sous le N° :

442 442

MP

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

En date du 11 juin 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 juin à 9h15

Les Associés de la société 3A DEVELOPPEMENT, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1.000 € se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la société 1 rue de Turbigo 75001 PARIS sur convocation de la gérance pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 - Approbation des comptes
- Affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19
- Quitus au gérant
- Questions diverses

Etaient présents :

- Monsieur Alexandre DELRIEU, propriétaire de 1 part
- La société 3A FINANCE, représentée par Monsieur Alexandre DELRIEU, propriétaire de 99 parts

TOTAL 100 parts

Seuls associés totalisant la totalité du capital social de telle sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Alexandre DELRIEU, associé gérant, préside l'assemblée et déclare la séance ouverte.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- le texte de l'ordre du jour,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

La discussion est ouverte et diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, la présidence met successivement au vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, constatant qu'il a été possible de réunir tous les associés sans observer les dispositions légales et statutaires relatives à la convocation des assemblées générales, ratifie la convocation et la tenue de la présente Assemblée et décharge la gérance de toute responsabilité à cet égard.

Elle donne acte à la gérance du respect de la communication de tous les éléments nécessaires à son information.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu Monsieur Alexandre DELRIEU en son rapport sur la gestion et les explications complémentaires qu'il a pu apporter, approuve le rapport du Gérant et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 laissant apparaître un bénéfice de 1 035 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée sur proposition du Gérant décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un bénéfice de 1 035€, au report à nouveau :

Report à nouveau (n-1):	+ 36 248 €
Bénéfice au 31 12 2022	+ <u>1 035 €</u>
Total à affecter	+ 37 283 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices s'élève à :

- 0 € pour l'exercice 2020
- 0 € pour l'exercice 2021
- 0 € pour l'exercice 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, l'Assemblée, après avoir pris connaissance des conventions intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société 3A DEVELOPPEMENT et la société 3A FINANCE tel qu'énoncées dans le rapport de la gérance, approuve sans réserve lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne quitus à Monsieur Alexandre DELRIEU, gérant, pour sa gestion de l'entreprise au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet de faire exécuter les résolutions qui précèdent et accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée. Il est 9h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le gérant, Président de séance.

Monsieur Alexandre DELRIEU



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line.

3A DEVELOPPEMENT

SARL au capital de 1.000 €

1 rue de Turbigo 75001 PARIS

RCS PARIS 534 982 053

RAPPORT DE GESTION

Présenté par le gérant
sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
pour l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 11.06.2024

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, je vous ai réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Toutes précisions et tous renseignements utiles ou souhaités concernant les différents points et documents prévus par la réglementation en vigueur vous seront apportés, lesdits documents étant tenus à votre disposition conformément aux règles.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 505 153 Euros.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de l'activité de **Prestations de services auprès des entreprises dans le domaine de la Beauté.**

Le total de nos produits d'exploitation s'est élevé à 379 811 Euros.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 401 370 Euros.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à – 5 554 Euros.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à 0 Euros au 31/12/2023.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de 1 035 Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives sont elles aussi liées directement à l'évolution de cette activité et rien ne permet de prévoir ce qu'elles seront dans les mois à venir.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un bénéfice de 1 035 €, au report à nouveau :

Report à nouveau (n-1):	+ 36 248 €
Bénéfice au 31 12 2022	+ <u>1 035 €</u>
Total à affecter	+ 37 283 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices s'élève à :

- 0 € pour l'exercice 2020
- 0 € pour l'exercice 2021
- 0 € pour l'exercice 2022

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, il est porté à la connaissance de l'Assemblée les conventions visées auxdits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

Convention 3A DEVELOPPEMENT - SARL 3A FINANCE :

Avances de trésorerie en compte courant dans le cadre de la convention de trésorerie signée avec notre associé majoritaire à 99 %, la société 3A FINANCE.

Montant dû par 3A FINANCE au 31.12.2023 : 13 006,08 €

Personne concernée : Monsieur Alexandre DELRIEU associé gérant, également associé gérant de 3A FINANCE.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.


SARL 3A DEVELOPPEMENT
1 Rue de Turbigo
75001 Paris
RCS Paris 534 982 053

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société :			Adresse du siège social :	
SARL 3A DEVELOPPEMENT DELRIEU ALEXANDRE 0141681016				
SIRET	5	3	4	9
	8	2	0	5
	3	0	0	0
	2	5		
Mél: adminveloppement@cultureofcolor.fr				
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :	
1 RUE DE TURBIGO 75001 PARIS 1ER ARRONDISSEMENT				
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
SIRET				
B ACTIVITÉ				
Activités exercées	PRESTATIONS DE SERVICES AUPRES DES ENTREPRISES			Si vous avez changé d'activité, cocher la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal			1 217 Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %
	PV exonérées (art. 238 quinquies)			
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			Autres dispositifs
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies			Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A			Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %				
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %				
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)				
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre				
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre				
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays				
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé WAVESOFT				
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr				
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				
Tél:				
Nom et adresse du conseil:				
Tél:				
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)				
Identité du représentant légal				
Date: 11/04/2024				
Qualité et nom du signataire: SARL 3A DEVELOPPEMENT				
Signature: DELRIEU ALEXANDRE GERANT				
RCS Paris 534 982 053				
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				
Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire:				

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2024

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)					
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	8
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %					
					0%	15%	19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLt réalisée au cours de l'exercice					
				MVLt restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Désignation de l'entreprise	3A DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise	1 RUE DE TURBIGO		75001	PARIS 1ER ARRONDISSEMENT		
SIRET	5 3 4 9 8 2 0 5 3 0 0 0 2 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent *	1 2		
			Exercice N clos le			
			31 12 2023			
			Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3			
Capital souscrit non appelé			TOTAL (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières *		BH	BI	3 700		
TOTAL (III)			BJ	3 700	BK	3 700
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	64 425	BY	64 425
		Autres créances (3)	BZ	16 038	CA	16 038
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE	
Disponibilités			CF	25 757	CG	25 757
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *		CH	1 174	CI	1 174
	TOTAL (III)		CJ	107 394	CK	107 394
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	111 094	1A	111 094
Renvois (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	3 700	(3) Part à plus d'1 an : CR
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3A DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *		
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1...000.)			DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF	
	Autres réserves		dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG	
	Report à nouveau			DH	36 248	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 035	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	38 382	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligatoires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	35 893	
	Dettes fiscales et sociales			DY	36 818	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	72 712		
Écart de conversion passif *			ED			
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	111 094		
RENNVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			- Écart de réévaluation libre		1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	72 712
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A DEVELOPPEMENT				Néant ☐ *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						Consécutives à la réévaluation pratiquée au cours de l'exercice	à une mise en équivalence		
					1	2	3		
CORP. INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	KE	KF	
	Constructions	Terrains				KG	KH	KI	
		Sur sol propre	(dont composants	L9	)	KJ	KK	KL	
			Sur sol d'autrui	(dont composants	M1	)	KM	KN	KO
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2	)	KP	KQ	KR
			Installations techniques, matériel et outillage industriels			dont composants	M3	)	KS
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	KW	KX	
		Matériel de transport *				KY	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE	LF	LG	
		Immobilisations corporelles en cours				LH	LI	LJ	
	Avances et acomptes				LK	LL	LM		
	TOTAL III				LN	LO	LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M	8T		
	Autres participations				8U	8V	8W		
	Autres titres immobilisés				1P	1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	3 700 1U	1V		
	TOTAL IV				1Q	3 700 LR	1S		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	3 700 ØH	ØJ		
CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
			Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					
			1	2	3	4			
CORP. INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW	1X		
	Constructions	Terrains			IP	LX	LY	LZ	
		Sur sol propre			IQ	MA	MB	MC	
			Sur sol d'autrui			IR	MD	ME	MF
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions			IS	MG	MH	MI	
		Installations techniques, matériel et outillages industriels			IT	MJ	MK	ML	
	Autres immo. corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers			IU	MM	MN	MO	
		Matériel de transport			IV	MP	MQ	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS	MT	MU	
		Emballages récupérables et divers*			IX	MV	MW	MX	
		Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF		
	TOTAL III			IY	NG	NH	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7	ØW		
	Autres participations			IØ	ØX	ØY	ØZ		
	Autres titres immobilisés			I1	2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	3 700 2G		
	TOTAL IV			I3	NJ	NK	3 700 2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	ØL	3 700 ØM			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2024

Désignation de l'entreprise		3A DEVELOPPEMENT						Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immob. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3A DEVELOPPEMENT						Néant ☐ *	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1	2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A DEVELOPPEMENT				Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
				1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT	3 700	UV	3 700	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA						
	Autres créances clients		UX	64 425		64 425			
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie*		(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY	24		24			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	218		218			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)		VC	13 006		13 006			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 791		2 791			
Charges constatées d'avance		VS	1 174		1 174				
TOTAUX		VT	85 337	VU	85 337	VV			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus	
				1		2		3	
								4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG						
		à plus d'1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	35 893		35 893				
Personnel et comptes rattachés		8C	17 709		17 709				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	8 933		8 933				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	182		182				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	9 310		9 310				
	Obligations cautionnées	VX							
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	684		684				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
Groupe et associés (2)		VI							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2							
Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX		VY	72 712	VZ	72 712				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A DEVELOPPEMENT				Néant ☐		Exercice N clos le				
								3 1 1 2 2 3				
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA		1 035		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB						
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WD						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)					WF						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					RA						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)					WI						
	Amendes et pénalités					WJ						
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)					XX						
	Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis du CGI)*					XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)					I7				182		
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme					- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)		I8				
						- imposées au taux de 0 %		ZN				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					- Plus-values nettes à court terme		WN				
						- Plus-values soumises au régime des fusions		WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3*** et 212 du CGI)		SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3						
						TOTAL I		WR		1 217		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *						WT						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)						WU						
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					- imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV				
						- imposées au taux de 0 %		WH				
						- imposées au taux de 19 %		WP				
						- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure		WW				
						- imputées sur les déficits antérieurs		XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ				
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts					(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 89 % (art. 223 B du CGI)							ZX				
	Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *						ZY					
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *					XD						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF				
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA					
				ZFU - TE (art. 44 octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	XC					
				Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS					
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH			XG				
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC							
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD							
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI							
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL										
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2						
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{		Bénéfice (I moins II)		XI		1 217				
		{		Déficit (II moins I)						XJ		
Déficits de l'exercice reportés en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										XL		
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		1 217		XO				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1° du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
			YN		YO
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			
				Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A DEVELOPPEMENT										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	35 324		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
						- Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	924			Dividendes	ZE								
	Prélèvements sur les réserves	0E				Autres répartitions	ZF								
						Report à nouveau	ZG	36 248							
TOTAL I		0F	36 248		(N B : le total I doit être égal au total II) TOTAL II				ZH	36 248					
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7			)	YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier											YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus											YS			
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance											YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8			)	XQ	24 600					
	- Personnel extérieur à l'entreprise											YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	21 877		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage											YV			
	- Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES			)	ST	34 948					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								ZJ	81 425					
	- CFE et CVAE											YW	2 204		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS			)	9Z	1 131					
	Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052-SD								YX	3 335					
TVA	- Montant de la TVA collectée											YY	78 562		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	16 815		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022) *											0B	244 844		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *											0S			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											ZK	5.57 %		
	- Numéro de centre agréé *	XP										- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA			Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL				
						Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD			Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO				
						Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH			n° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

Désignation de l'entreprise		3A DEVELOPPEMENT			Néant ☒ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
7	8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	11	
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		3A DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *	
		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou de 12,8 % ^②			
① Entreprises soumises à l'IS		Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ^①			
② Entreprises soumises à l'IR		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ^①			
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	
①		②		③	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1				
	N – 2				
	N – 3				
	N – 4				
	N – 5				
	N – 6				
	N – 7				
	N – 8				
	N – 9				
	N – 10				
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *					
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %	Imputations sur le résultat de l'exercice
①		②		③	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1				
	N – 2				
	N – 3				
	N – 4				
	N – 5				
	N – 6				
	N – 7				
	N – 8				
	N – 9				
	N – 10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2058-D-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3A DEVELOPPEMENT				Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 7 ^{ème} alinéas de l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt		ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①	②	③		④		⑤	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		SARL 3A DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le		01/01/2023		et clos le 31/12/2023	
				Données en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	14
- Dont apprentis				YF	6
- Dont handicapés				YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	379 811
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	379 811
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	28 167
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	28 172
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				ON	2 865
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				OR	59 225
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	7
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OG	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	62 097
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	345 886
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.				SA	345 886
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.					
vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	379 811
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				EY	14
Période de référence				HX	
Date de cessation					

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salaires et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2024

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III ou CGI)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	3					
Dénomination de l'entreprise	3A DEVELOPPEMENT												
Adresse (voie)	1 RUE DE TURBIGO												
Code postal	7	5	0	0	1	Ville	PARIS 1ER ARRONDISSEMENT						
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1						NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	99			
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2							NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4				
I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :													
Forme juridique			Dénomination	3A FINANCE									
N° SIREN (si société établie en France)	8	0	3	6	3	9	0	8	7	% de détention	99.00	Nb de parts ou actions	99
Adresse	N°	1	Voie	RUE DU TURBIGO									
Code postal	75001		Commune	PARIS 1ER ARRONDISSEMENT				Pays	FR				
Forme juridique			Dénomination										
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention			Nb de parts ou actions							
Adresse	N°		Voie										
Code postal			Commune					Pays					
Forme juridique			Dénomination										
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention			Nb de parts ou actions							
Adresse	N°		Voie										
Code postal			Commune					Pays					
Forme juridique			Dénomination										
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention			Nb de parts ou actions							
Adresse	N°		Voie										
Code postal			Commune					Pays					
II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :													
Titre (2)			Nom patronymique					Prénom(s)					
Nom marital			% de détention			Nb de parts ou actions							
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays						
Adresse :	N°		Voie										
Code postal			Commune					Pays					
Tire (2)			Nom patronymique					Prénom(s)					
Nom marital			% de détention			Nb de parts ou actions							
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays						
Adresse :	N°		Voie										
Code postal			Commune					Pays					

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant	534982053
Désignation du déclarant	3A DEVELOPPEMENT 1 RUE DE TURBIGO 75001 PARIS 1ER ARRONDISSEMENT 0141681016
Code activité NAF	9602B
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☒ Pas de conseil ☐ Comptable ☐ Cabinet Conseil ☐ Expert - Comptable
------------------------	---

B RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RN
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2023
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2023
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêt provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2022
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----